

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 079-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0368

Déposée le: 17.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Moser (Biel/Bienne, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.03.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

Dans le contexte de la constitution d'un groupe de travail chargé de proposer différents modèles pour l'introduction de la conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (communiqués des 12 et 14 mars 2014), le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le mandat du groupe de travail ?
2. Quelle est sa composition ?
3. Comment se propose-t-on d'assurer l'équilibre au sein de ce groupe des points de vue de de la langue et de la politique régionale et partisane ?
4. Quelles sont les raisons du choix de Monsieur Mario Annonni à la présidence du groupe de travail ?
5. Estime-t-on avoir assuré par ce choix la neutralité de la conduite du groupe ?
6. Comment pense-t-on assurer que le groupe puisse travailler dans un climat de confiance sans que les médias diffusent d'informations sur le travail avant qu'il ne soit achevé ?